



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt, le 14 octobre à 18 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à l'Odysée de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : **MMES.** COUTTENIER (C.C SAVE AU TOUCH), GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), URSULE (TOULOUSE METROPOLE) ; **MM.** BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), BRESSAND (C.C. DES CÔTEAUX DU GIROU), DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), NORMAND (C.A. SICOVAL), PÉRÉ (TOULOUSE METROPOLE), SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), TERRAIL-NOVÈS (TOULOUSE METROPOLE), TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE).

Etaient excusés : **MMES.** ESQUERRÉ (C.C DES COTEAUX DE BELLEVUE), GIBERT (C.C FRONTONNAIS), MAGDO (TOULOUSE METROPOLE) ; **MM.** AURY (TOULOUSE METROPOLE), CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), ROUSSEL (C.A. SICOVAL), TRONCO (C.A. SICOVAL).

Excusés ayant donné pouvoir : M. BRIAND (TOULOUSE MÉTROPOLE, POUVOIR À M. TRAUTMANN), M. CHOLLET (TOULOUSE MÉTROPOLE, POUVOIR À M. TERRAIL-NOVÈS), MME MAGDO (TOULOUSE MÉTROPOLE, POUVOIR À M. PÉRÉ),

Secrétaire de séance : MME GOMEZ

Date de la convocation : JEUDI 8 OCTOBRE 2020

D2020-23 - MARCHÉS PUBLICS - Mise à disposition et gestion de personnel intérimaire pour les installations de Decoset

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 6 octobre 2020,

Considérant que Decoset a lancé une consultation pour la mise à disposition et la gestion de personnel intérimaire pour l'ensemble des installations de DECOSET.

Considérant que les missions d'intérim pourront être potentiellement exécutées sur toutes les installations du syndicat mixte DECOSET : déchèteries, centres de tri, plateformes de compostage, centres de transfert, centres de valorisation thermique,

Considérant que la procédure mise en œuvre est celle d'un accord-cadre à bons de commandes multi-attributaires par rang en cascade. C'est-à-dire que lors de l'apparition d'un besoin, l'acheteur émettra un bon de commande au titulaire de premier rang (celui qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse) ; si celui-ci n'est pas en capacité de répondre à la demande formulée, alors l'acheteur contactera le titulaire de second rang, et ainsi de suite,

Considérant que le présent accord cadre est conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction à compter de sa date de notification, soit une durée totale maximale de 48 mois.

Considérant qu'au vu de l'analyse des offres, la CAO a retenu les 4 entreprises suivantes (les prix résultant de l'application des coefficients multiplicateurs mentionnés au BPU aux quantités et coûts horaires estimatifs fournis en annexe du DCE) :

Entreprises	Classement	Note Totale /100
JUBIL INTERIM	1	93.5
ADECCO	2	89.53
RAS INTERIM	3	88.15
SYNERGIE	4	86.43

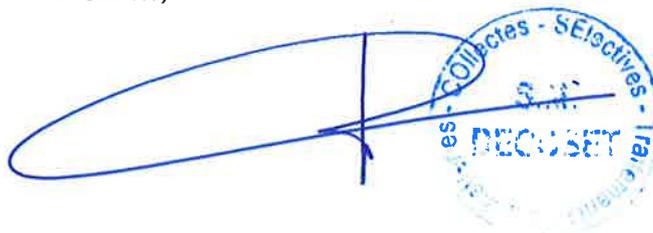
Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201014-D2020-23-DE
Date de télétransmission : 30/10/2020
Date de réception préfecture : 30/10/2020

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- ▶ **AUTORISE** le Président à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement de cette prestation,
- ▶ **S'ENGAGE À INSCRIRE** chaque année au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	
Présents	10	9	19
votants	10	9	19
pouvoirs	3	0	3
Total de voix	26	9	35
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	26	9	35

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201014-D2020-23-DE
Date de télétransmission : 30/10/2020
Date de réception préfecture : 30/10/2020